



VINÇOTTE CERTIGO asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n° : 30207765

CF 110104

Safety, quality and environmental services

Rési code :

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
Brabant tél : 02 674 57 11
Wallonie tél : 081 432 611



PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : APP - A.B. GAUCHE
Adresse : AV. Marie-Jose 115
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél : 0487772587

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
Art 270, Art 271, Art 276, Art 276bis, Art 86, Art 87, Art 88, Art 271bis, Art 278, Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :
EAN, Compt. kWh n° : 12675795, Index jour : 27078, nuit : 15306
Protection branchement (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100
Conçue pour UN : 230 V
Courant nominal maximum (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100
Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 10 mm² - Type : NYB
Dispositif diff. gén. : 63 A / 300 mA
Nombre de tableaux : 1
Nombre de circuits terminaux : 7

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :
Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, >/section, Schémas, Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : 472 Ω
Isolement général : 10 MΩ
Continuité de terre, Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : était plombé, a été plombé, n'a pas été plombé, ne peut pas être plombé

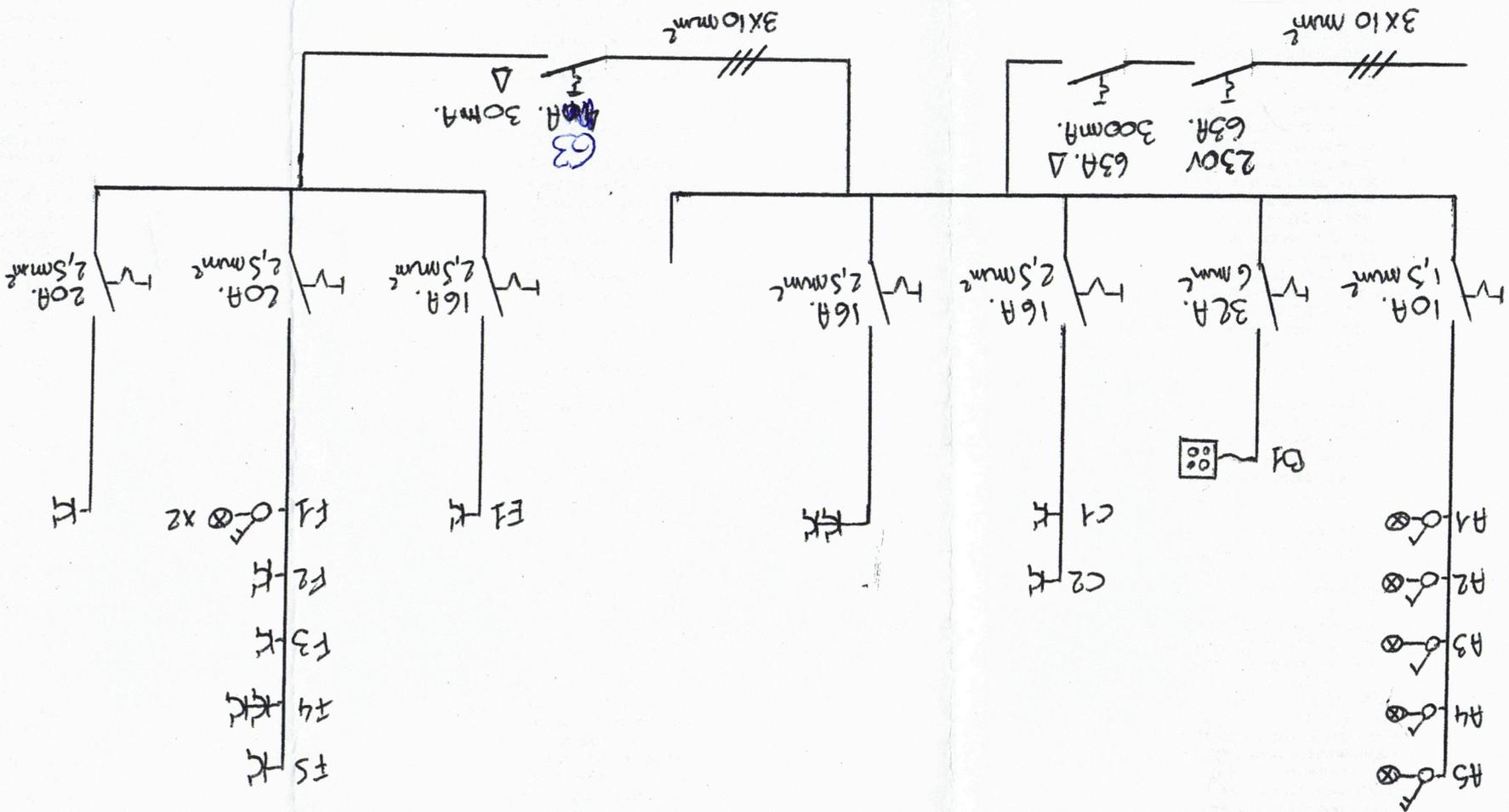
Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)
Infractions Nouvelle installation: Néant
Infractions Installation existante: Néant
Remarques: Néant
Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :
L'installation électrique doit être recontrôlée avant 22/03/2012 (*) par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur : Angelo Gallo
Agent n° : 4235
Date : 22/03/2012
Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position, Schéma(s) unifilaire(s)
- Le procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

AV. Marie José, 115
1200 Woluwe St. Lambert



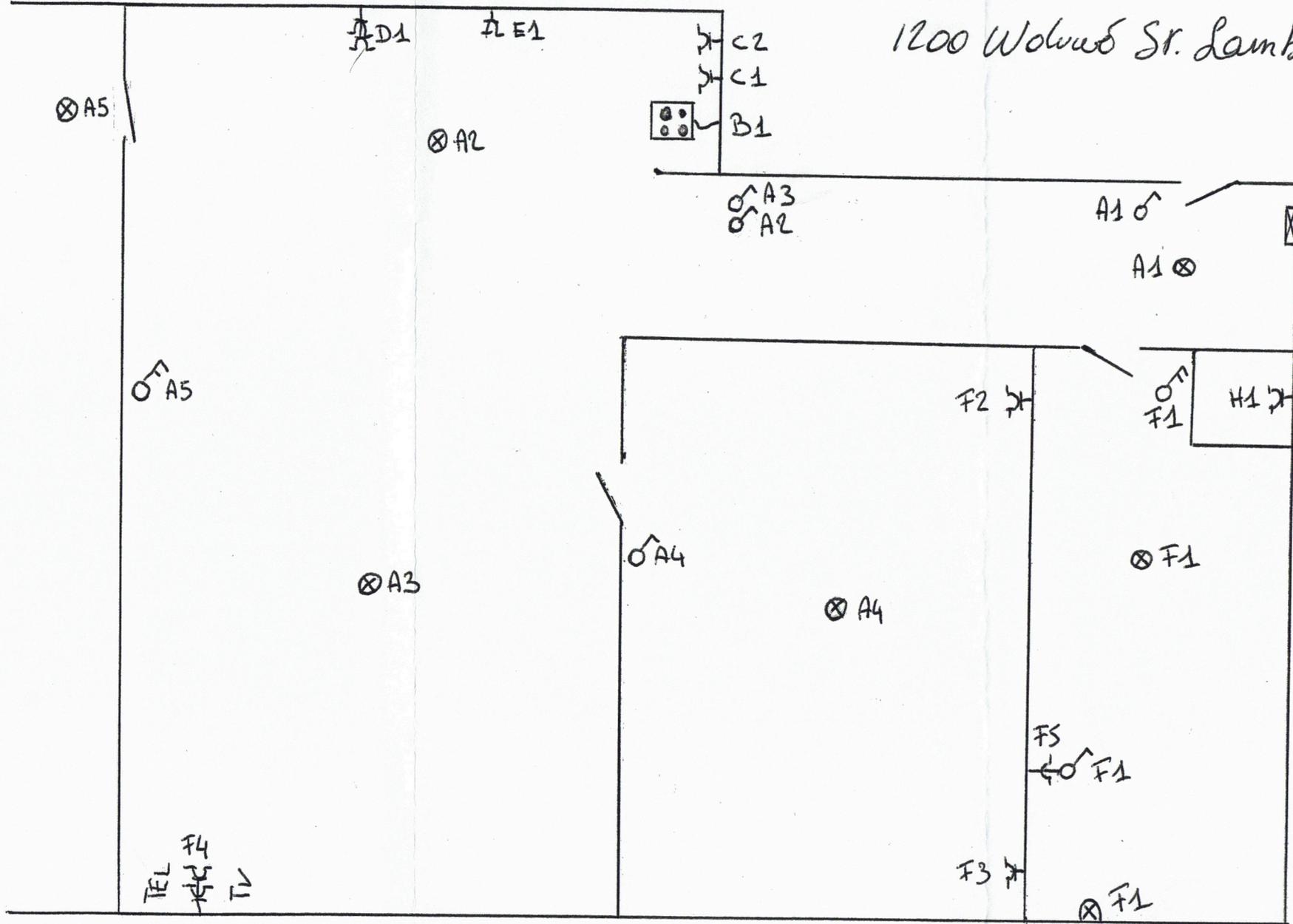
Angelo GALLO
NR.4235
Inspecteur Certifié
GSM 0491/35.68.82

22/03/2012

[Handwritten signature]

Av. Marie José, 115

1200 Woluub St. Lambert



22/03/2012
[Signature]

Angelo GALLO
NR.4235
Inspecteur Certigo
GSM 0491/35.68.82

